



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PRESTATIONS DE SERVICES**

POUVOIR ADJUDICATEUR :

LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT agissant au nom et pour le compte de la REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON – 117, Rue des Etats Généraux – CS 19536 – 34961 MONTPELLIER CEDEX 2 – France – Tél. : 04 99 524 524 – Fax : 04 99 524 525 – [E-mail : marches@lr-amenagement.fr](mailto:marches@lr-amenagement.fr)
Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus auprès de : Languedoc Roussillon Aménagement – Fax : 04.99.524.525
Type de Pouvoir Adjudicateur et activité principale : Société d'Economie Mixte d'aménagement
Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'un autre pouvoir adjudicateur.

OBJET DU MARCHÉ

Gardiennage, Surveillance d'immeubles en cours de construction ou réhabilitation dans le cadre des opérations pour lesquelles Languedoc Roussillon Aménagement agit au nom et pour le compte de la Région Languedoc Roussillon.

La mission concerne la mise en place d'un gardiennage, d'une surveillance :

- de travaux en phase de réalisation,
- de travaux réceptionnés,
- d'équipements et de matériels,
- de signalétique,

dans les bâtiments en cours de réalisation pour le compte de la Région languedoc Roussillon, répartis dans les 5 départements (Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales).

La prestation consiste en la mise à disposition de personnels de gardiennage qualifiés : 24h/24h, les jours ouvrés et fériés, les week-end, les congés scolaires.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la loi n°8 3-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n°200 3-239 du 18 mars 2003 relative à l'exercice d'une activité de sécurité privée.

La consultation porte sur les lots suivants :

Lot	Département
01	Aude
02	Gard
03	Hérault
04	Lozère
05	Pyrénées Orientales

Il sera passé un marché par lot. Les candidats peuvent soumissionner pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Code CPV : 79713000 – Catégorie de services : 27

Lieu d'exécution des contrats : ensemble du territoire régional et par lot géographique départemental.

Code NUTS : FR 81

L'avis implique des marchés publics.

Marchés couverts par l'accord sur les marchés publics (AMP)

En application de l'article 50 du Code des Marchés Publics, les variantes ne sont pas autorisées. Les offres variantes seront irrecevables et éliminées sans être examinées.

L'offre de base sera cependant examinées sous réserve qu'elle soit présentée de manière distincte de la ou les variantes.

Options :

- La consultation ne comporte pas d'option au sens du droit national.
- Option au sens du droit communautaire :
 - . possibilité de conclure des avenants pour la réalisation de nouvelles prestations qui seraient devenues nécessaires à la suite de circonstances imprévues dans l'exécution du marché objet de la présente consultation.

. reconduction possible des marchés 3 fois pour une durée de un an, soit une durée totale d'exécution de 4 ans.

Les marchés seront des marchés à bons de commande sans minimum et sans maximum pour l'ensemble des lots et la durée totale d'exécution.

Chaque marché aura une durée initiale de un an à compter de sa notification, et pourra être renouvelé par tacite reconduction pour une période de un an.

Le nombre de renouvellements ne pourra pas excéder trois renouvellements. La durée maximale du contrat sera de 4 ans.

Les prestations seront exécutées conformément aux bons de commande émis dans le cadre de chacun des marchés objet de la présente consultation.

La valeur totale des prestations estimée pour toute la durée des marchés (1 an renouvelable 3 fois, soit 4 ans) s'élève à :

Département	Valeur estimée en € HT
Lot 01 – Aude	100 000.00
Lot 02 – Gard	150 000.00
Lot 03 – Hérault	200 000.00
Lot 04 – Lozère	50 000.00
Lot 05 – Pyrénées-Orientales	100 000.00

Ces informations sont données à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la part du pouvoir adjudicateur.

Le marché est traité à prix unitaires.

Date prévisionnelle de démarrage des prestations : 2^{ème} trimestre 2012

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

Aucun cautionnement ni aucune garantie ne sera exigé du titulaire du marché. Pas de retenue de garantie.

Modalités de paiement du marché : conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics, le délai global de paiement démarrant à compter de la date de réception de la facture par Languedoc Roussillon Aménagement.

Modalités de financement du Marché : conformément aux articles 106 à 109 du Code des Marchés Publics et par avance de la collectivité au mandataire.

Dossier rédigé en langue française. Les soumissions en ligne sont autorisées. Unité monétaire : Euro.

En cas de groupement, la forme juridique après attribution du marché sera le groupement solidaire. Conformément à l'article 51 VII du Code des Marchés Publics, le groupement ne respectant pas cette forme sera tenu d'assurer sa transformation.

Un opérateur économique mandataire d'un groupement ne peut pas participer à un autre groupement.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES SUR LA SITUATION DU CANDIDAT ET/OU DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT : CAPACITES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES : Pièces et renseignements visés aux articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics.

Le candidat peut utiliser le modèle de déclaration du candidat joint au dossier ou fournira l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessous.

Les modèles de déclaration du candidat sont également téléchargeables sur le site internet de Languedoc Roussillon Aménagement à l'adresse suivante : <http://www.lr-amenagement.fr> , rubrique marchés publics.

- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Déclaration sur l'honneur datée et signée en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée précisant que :

a) Condamnation définitive :

- le candidat ne fait pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-9, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- le candidat n'est pas exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- le candidat ne fait pas l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, le candidat ne fait pas l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) **Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés** : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, le candidat atteste être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) **Liquidation judiciaire** : le candidat n'est pas soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, n'est pas en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) **Redressement judiciaire** : le candidat n'est pas admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) **Situation fiscale et sociale** : le candidat a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - ✓ Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles,
 - ✓ Moyens en personnel ,
 - ✓ Moyens en matériel,
 - ✓ Capacités professionnelles,
 - ✓ Si le candidat est en mesure de le fournir, ce dernier produira un dossier présentant les principales missions récentes et en cours de gardiennage effectuées par lui même, avec indication de la nature de la mission et du commanditaire
 - ✓ Autorisation administrative d'exercice d'une activité de sécurité privée délivrée par la préfecture, ou depuis le 1^{er} janvier 2012 par la commission interrégionale de contrôle et d'agrément.

En cas de groupement, les pièces ci-dessus seront à fournir par chaque membre de l'équipe.

PROCEDURE DE PASSATION :

Marché à bonz de commandes passé en appel d'offres ouvert conformément aux articles 26 I, 33, 40 III 2^{ème}, 57 à 59, 77 du Code des Marchés Publics.

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les éléments pris en compte pour juger des capacités du candidat conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics sont :

- Chiffre d'affaires annuel,
- Capacités professionnelles
- Moyens et qualifications du personnel, moyens en matériels

CRITERES D'ATTRIBUTION DES MARCHES :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères ci-dessous, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

- Prix affecté du coefficient de pondération de 60% ;
- Valeur technique de l'offre appréciée au travers de la note méthodologique, affectée du coefficient de pondération de 40%.

MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION :

Conditions d'obtention des dossiers :

Dossier sous forme numérique : Dossier complet - dossier gratuit, pas de caution

Languedoc Roussillon Aménagement : demande à adresser à l'adresse suivante : marches@lr-amenagement.fr

Dossier sous forme dématérialisée : Les candidats peuvent télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la Région accessible à l'adresse : <http://laregion.fr>

Préalablement au téléchargement du dossier de consultation, les candidats doivent procéder à la déclaration de leur identité en indiquant :

- Le nom de la personne téléchargeant le DCE
- La raison sociale

- L'adresse postale
- Une adresse électronique valide qui permet d'informer les candidats des éventuelles modifications du DCE

Pour accéder aux documents du DCE, les candidats doivent disposer d'un utilitaire permettant de lire les formats de dossiers compressés ".zip" ou le télécharger sur le site de dématérialisation de la Région Languedoc Roussillon.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception des offres : 2 avril 2012 à 16 heures 00.

Lieu de remise des offres :

Le candidat est invité à remettre son offre sous forme dématérialisée à l'adresse suivante :
<http://www.laregion.fr>

A défaut, remise des offres sous forme papier ou sous support physique électronique : **LANGUEDOC ROUSSILLON AMENAGEMENT – 117, rue des Etats Généraux – CS 19536 – 34961 MONTPELLIER Cedex 2** (Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Marché non inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex 2. Tel : 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10 – e.mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34003 Montpellier Cedex. Tel 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10 – e.mail : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 15 février 2012

